

# LA LETTRE FAXEE DE L'U.ME.SPE.

## Union Nationale des Médecins Spécialistes Confédérés.

\* \* \* \* \*

### LA BATAILLE DU PLFSS

Comme l'année dernière, nous avons entamé la bataille des amendements parlementaires face à un PLFSS de nouveau injuste entre la médecine ambulatoire et la médecine hospitalière et qui remet en cause, dans sa conception profonde, le système conventionnel, la maîtrise médicalisée pour faire appel, de nouveau, à une gestion purement comptable. Comme ceci n'est pas mis en avant, le problème de financement de l'assurance maladie, mais plus généralement, de la protection sociale n'est plus assuré avec un déficit permanent de 10 milliards d'euros par an. Compte tenu du dossier difficile des retraites, le gouvernement et le Président de la République ont décidé de surseoir à la mise en place des décisions qui seront forcément douloureuses car il n'existe pas de recettes miracles, il faudra employer plusieurs types de mesures (franchises, TVA sociales, CSG...) pour rétablir les comptes sociaux de la nation. Ceci se fera certainement dans le cadre d'un plan d'austérité après les élections municipales.

D'ici là, le gouvernement a laissé les responsables financiers présenter un PLFSS sans aucune concertation avec les syndicats médicaux et sans que nous ayons la possibilité, comme nous l'avons fait dans la loi en 2004, d'apporter notre sensibilité et notre contribution. L'exemple des mesures concernant des restrictions à la liberté d'installations, sont édifiantes. Il était bien évident, comme nous l'avons dit à Madame la Ministre dès la fin août, que nos jeunes confrères n'accepteraient pas des mesures brutales, mal présentées même si elles étaient en perspectives. L'absence de dialogue a provoqué d'une part, une crispation entre les représentants de la CSMF et le gouvernement, d'autre part, les résultats attendus avec les manifestations justifiées des internes. Nous sommes largement intervenus pour faire accepter les revendications justes des internes mais, également obtenir une sortie de crise indispensable pour tous. Mais ceci n'est qu'une étape, nous avons montré notre sens des responsabilités contrairement à ce qui a été écrit, si nous avons soutenu, par notre action syndicale, les revendications de nos jeunes collègues, à aucun moment au niveau national, il n'était question de financer ou d'instrumentaliser qui que ce soit, ils sont suffisamment responsables pour agir par eux-mêmes. Le gouvernement et le Président de la République doivent prendre conscience qu'il reste un mois pour aménager d'autres articles du PLFSS qui mettraient, entre parenthèses, et la convention et la maîtrise médicalisée. Nous ne rentrerons pas dans le petit jeu des alliances syndicales, si les politiques reprochent souvent aux syndicats de ne pas être assez représentatifs, c'est eux-mêmes qui font soit du populisme, soit au contraire jouent sur la représentativité pour, au fil du temps, favoriser telles ou telles fractions, ceci vaut bien entendu pour tous les hommes politiques de gauche ou de droite. Pour notre part, comme nous l'avons réaffirmé, nous n'avons rien à attendre ni à craindre d'une enquête de représentativité, la CSMF, à travers ses deux composantes l'UNOF et l'UMESPE et ses départements, a fait largement la preuve de sa représentativité qui est basée, il faut le rappeler, sur de multiples critères dont les élections aux unions professionnelles ne sont qu'une composante.

En ce qui concerne l'accessibilité aux soins et le secteur 2, l'amendement du député Yves Bur est une véritable provocation, c'est par le secteur optionnel et par les actions volontaires que nous réduirons les différentiels inacceptables qui existent pour les médecins entre l'exercice en secteur 1 et en secteur 2. Ce n'est pas en limitant le secteur 2 au détour d'un amendement parlementaire que cette accessibilité va être améliorée. Dans certaine région comme à Paris, il existe même une véritable iniquité entre les praticiens libéraux de ville et le secteur privé hospitalier de l'AP-HP où les tarifs dépassent dans un certain nombre de cas, largement le tact et la mesure même rapportés à la notoriété supposée de certains confrères. Notre confrère Yves Bur chirurgien dentiste, oublie les professionnels de santé dont il a été, et cette position est inacceptable.

En ce qui concerne la contractualisation, il ne peut s'agir que de contrats élaborés au niveau national comme nous l'avons déjà proposé dans le cadre du développement du secteur optionnel au niveau des complémentaires. Si l'État veut faire jouer un rôle plus important à l'Assurance Maladie, nous ne pouvons accepter que, face à un monopole, l'État impose en plus un conventionnement sélectif plus au moins obligatoire ou des contrats léonins. Les contrats individuels sont valables pour les complémentaires puisqu'il y a diversité et différentes possibilités de choix pour les médecins et pour les patients, ce qui n'est pas pour l'Assurance Maladie obligatoire. Mais là encore, si nous voulons continuer à mettre efficacement en place la maîtrise médicalisée, il faut revaloriser l'acte technique et la réforme des consultations, toujours repoussées est la seule véritable solution.

Nous serons attentifs non pas aux paroles mais aux actes des conseillers du Président, de ceux de la Ministre et bien sûr, aux décisions personnelles de chaque parlementaire.

**Docteur Jean-François REY**  
**Président de l'U.ME.SPE**  
**Octobre 2007**

**DIFFUSION : Vendredi 26 octobre**

**Rédacteur en chef :** Jean-François REY  
116, rue du Commandant Cahuzac – Centre de Consultations  
06700 ST LAURENT DU VAR  
Tél : 04 93 24 91 30/04 92 27 38 87 – Fax : 04 93 24 91 30  
E-mail : [jean-francois.rey@wanadoo.fr](mailto:jean-francois.rey@wanadoo.fr)

**Rédacteur en chef adjoint :** Franck DEVULDER  
38 bis, rue de Courlancy  
51100 REIMS  
Tél : 03 26 77 20 60 – Fax : 03 26 77 20 71  
E-mail : [devulderf@aol.com](mailto:devulderf@aol.com)

**LA LETTRE FAXEE DE L'U.ME.SPE.**  
**Union Nationale des Médecins Spécialistes Confédérés.**

\* \* \* \* \*

**Rédacteur en chef : Jean-François REY**  
116, rue du Commandant Cahuzac – Centre de Consultations  
06700 ST LAURENT DU VAR  
Tél : 04 93 24 91 30/04 92 27 38 87 – Fax : 04 93 24 91 30  
E-mail : [jean-francois.rey@wanadoo.fr](mailto:jean-francois.rey@wanadoo.fr)

**Rédacteur en chef adjoint : Franck DEVULDER**  
38 bis, rue de Courlancy  
51100 REIMS  
Tél : 03 26 77 20 60 – Fax : 03 26 77 20 71  
E-mail : [devulderf@aol.com](mailto:devulderf@aol.com)